

Pourquoi il faut continuer la lutte contre Réno-Dépôt

Pierre Turgeon

Volume 40, numéro 3 (237), juin 1998

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/31835ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Collectif Liberté

ISSN

0024-2020 (imprimé)

1923-0915 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Turgeon, P. (1998). Pourquoi il faut continuer la lutte contre Réno-Dépôt. *Liberté*, 40(3), 106–108.

PIERRE TURGEON

POURQUOI IL FAUT CONTINUER LA LUTTE CONTRE RÉNO-DÉPÔT

En août 1996, un peu avant de me lancer sa demande d'injonction par la tête, Pierre Michaud m'a dit: «Avec ton livre, je me suis payé un Dinkie Toy et là, je vois que je ne veux pas de mon Dinkie Toy.» Il venait d'en arriver à la conclusion que les faits entourant la vie de son aïeul pourraient nuire au marketing de son entreprise et à la motivation de ses employés et il voulait que je transforme ma biographie de son grand-oncle en un livre publicitaire et promotionnel.

Je tombais des nues: notre entente, signée en 1993, stipulait que mon ouvrage resterait fidèle aux faits, et qu'à travers l'histoire du personnage principal, je reconstituerais la grande période de l'Union nationale. Le titre dont nous avons convenu reflétait ce fait: P. H. le magnifique: l'éminence grise de Duplessis. Je lui ai répondu que je ne voyais pas exactement en quoi mon livre pourrait produire des résultats catastrophiques. Jamais je n'accepterais de maquiller la vérité historique pour des raisons commerciales, et je publierais cette œuvre, dont les droits m'appartenaient, avec ou sans son accord. Sa réaction a été extrêmement arrogante: «Essaye pas de te battre contre moi. Il y a douze avocats sur mon *payroll*.» Autrement dit, écrase, l'écrivain! Je savais que son entreprise réalisait un chiffre d'affaires d'un demi-milliard par

année, mais je mesurais mal la puissance que confère autant d'argent et j'ai décidé d'affronter Réno-Dépôt avec une certaine naïveté, sans doute, pour défendre mon intégrité d'écrivain et d'historien. Soit dit en passant, mes adversaires font largement état de l'argent que j'ai reçu pour un travail de trois années et dont j'aurais remboursé la majeure partie à Réno-Dépôt à même la vente de mon livre, si M. Michaud m'avait laissé publier ce dernier. Estiment-ils que, dans notre société, seuls les écrivains et les artistes ne devraient pas être payés pour leur labeur ?

Je me bats depuis près de deux ans pour obtenir gain de cause. La décision du juge Audet ne m'ébranle pas : bien au contraire, elle renforce ma détermination. Je n'ai pas perdu la guerre, mais seulement une bataille. Le juge Michel Côté a refusé d'accorder à Pierre Michaud le procès secret qu'il désirait obtenir, sage décision. Je continue à espérer que l'on peut obtenir justice devant les tribunaux, et qu'ils finiront par me donner raison quand j'affirme qu'il faut pouvoir raconter publiquement l'histoire telle qu'elle s'est passée. Nul n'a le droit de condamner le passé d'un peuple à l'oubli, à moins de renoncer à deux principes fondamentaux, garantis par la Constitution : la liberté d'expression et le droit du public à l'information. Le juge Audet voudrait que j'efface de ma mémoire trois ans de recherche et d'écriture : c'est impossible. Et si, contre toutes mes attentes, les tribunaux supérieurs lui donnaient raison, je devrais, pour lui obéir, pratiquer une sorte d'autocensure ou d'amnésie qui porteraient directement atteinte aux droits de ma personne. Comment pourrais-je renoncer à mettre en scène certains des personnages les plus fabuleux que j'ai connus, non seulement dans l'ouvrage qui fait l'objet du présent litige, mais aussi dans toutes mes œuvres futures, sans me couper en partie des forces vives de mon inspiration et me diminuer comme être humain et comme écrivain ?

Mais j'ai suffisamment confiance en notre société pour oser croire qu'elle ne mutilera pas ainsi un de ses

artistes. Cet optimisme n'a fait que croître depuis l'annonce du jugement, grâce aux multiples témoignages de solidarité que j'ai reçus de mon entourage et de mes pairs, bien sûr, mais également d'inconnus. Les organismes qui m'appuyaient ne m'ont pas lâché, et d'autres les ont rejoints dans la lutte. Suffisamment d'entre eux m'ont assuré que leur soutien moral se traduirait bientôt en dollars pour apaiser mes derniers doutes et me convaincre de contester la décision du tribunal de première instance. Je devrai m'armer de patience: il faut des années pour se faire entendre par la Cour d'appel. Mais les romanciers ont l'habitude des projets de longue haleine. Et je ne peux pas laisser tomber les artistes, les journalistes et les historiens qui s'inquiètent de l'avenir de la liberté d'expression en ce pays. Par ailleurs, l'appui de la Fédération des travailleuses et travailleurs du Québec me rappelle que le débat déborde des milieux culturels. Par l'entremise de leur centrale, les employés syndiqués de Réno-Dépôt ont voulu signifier qu'ils avaient autant le droit que leur patron de connaître la véritable histoire du fondateur de leur entreprise.

Ces soutiens visent également, à travers ma cause, à assurer le respect des nouvelles lois sur le Droit d'auteur et sur le statut de l'artiste. Mes alliés cherchent du même coup à obtenir l'abrogation de l'article 35 du Code civil, qui donne aux héritiers la propriété non seulement sur le char de leur mon oncle, mais aussi sur les faits entourant la vie dudit *mon oncle*, même quand ce dernier faisait figure de personnage public et qu'il est mort depuis trente ans.

Le débat en cours démontre à quel point les valeurs démocratiques sont ancrées dans notre société. Je n'ai nullement la prétention de passer pour un martyr. J'espère simplement pouvoir publier une certaine biographie avant ma mort. Sinon, j'ai la conviction que mes héritiers s'en chargeront.

(Montréal, le 13 avril 1998)